



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Note éducative

Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2017

Document 217098

ARCHIVÉ

Ce document a été archivé le 11 avril 2023

Note éducative

Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2017

**Commission des rapports financiers des
compagnies d'assurance-vie**

Septembre 2017

Document 217098

*This document is available in English
© 2017 Institut canadien des actuaires*

Les membres devraient connaître les notes éducatives. Les notes éducatives décrivent mais ne recommandent pas une pratique à adopter dans certains cas. Elles ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Elles ont pour but d'illustrer l'application (qui n'est toutefois pas exclusive) des normes de pratique, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. Elles visent à aider les actuaires en ce qui concerne l'application de normes de pratique dans des circonstances spécifiques. Le mode d'application de normes dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres.

NOTE DE SERVICE

À : Tous les membres du domaine de pratique de l'assurance-vie

De : Faisal Siddiqi, président
Direction de la pratique actuarielle

Stéphanie Fadous, présidente
Commission des rapports financiers des compagnies d'assurance-vie

Date : Le 20 septembre 2017

Objet : **Note éducative : Conseils en matière d'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2017**

Introduction

Cette note éducative a pour objet de donner aux actuaires des conseils dans différents domaines concernant l'évaluation du passif des contrats d'assurance pour les assureurs-vie pour l'année 2017 dans le cadre des principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens. De plus, la note fournit une mise à jour sur les études d'expérience récemment publiées ainsi que des renseignements préliminaires au sujet des révisions possibles dans les rapports financiers à venir. Les conseils fournis dans la présente note éducative témoignent de la position de la majorité des membres de la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurance-vie (CRFCV) au sujet des pratiques actuarielles appropriées à appliquer conformément aux normes de pratique.

Conformément à la politique sur le *Processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique et les documents de recherche* de l'Institut canadien des actuaires (ICA), la présente note éducative a été préparée par la CRFCV et a reçu l'approbation finale aux fins de diffusion par la Direction de la pratique actuarielle le 5 septembre 2017.

Comme indiqué à la sous-section 1220 des normes de pratique, « L'actuaire devrait connaître les notes éducatives pertinentes et autres documents de perfectionnement désignés. » Cette sous-section explique aussi qu'une « pratique que les notes éducatives décrivent dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation. » De plus, « Les notes éducatives ont pour but d'illustrer l'application des normes (qui n'est toutefois pas exclusive), de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. »

Conseils aux membres lors de situations particulières

De temps à autre, les membres de l'ICA demandent des conseils à la CRFCAV. L'ICA et la CRFCAV encouragent vivement ce type de dialogue. Nous voulons assurer aux membres de l'ICA qu'il est convenable et approprié de consulter la présidente ou la vice-présidente de la CRFCAV.

On rappelle aux membres de l'ICA que les réponses fournies par la CRFCAV ont pour objectif de les aider à interpréter les normes de pratique, les notes éducatives et les Règles de déontologie de l'ICA, ainsi qu'à évaluer le bien-fondé de certaines techniques ou hypothèses. Une réponse de la CRFCAV ne constitue pas une opinion officielle quant à savoir si le travail en question est conforme aux normes de pratique de l'ICA. Les conseils fournis par la CRFCAV ne sont pas de caractère exécutoire à l'endroit du membre.

Conseils récents

Les révisions suivantes aux normes de pratique et les promulgations connexes ont été approuvées récemment :

- [Communication finale de la promulgation mise à jour de taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt dans les risques stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes \(vie, accidents et maladie\) \(sous-section 2330\)](#) (28 juillet 2017);
- [Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes \(accidents et maladie\) \(sous-section 2350\), et leur promulgation](#) (30 juillet 2017);
- [Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes \(accidents et maladie\) \(sous-section 2350\) et leur promulgation – Tableur Excel](#) (30 juillet 2017);
- [Communication finale de la promulgation de critères d'étalonnage pour les rendements des actions mentionnés dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes \(accidents et maladie\) \(sous-section 2370\)](#) (28 juillet 2017);
- [Exposé-sondage – Révision de la Section générale des normes de pratique \(partie 1000\)](#) (8 février 2017);
- [Note de service : Révision des Normes de pratiques applicables à l'assurance \(partie 2000\)](#) (3 février 2017);
- [Normes définitives – Normes de pratiques applicables à l'assurance \(partie 2000\)](#) (3 février 2017);
- [Exposé-sondage sur la révision des Normes de pratique applicables à l'assurance \(sections 2400 et 2500\)](#) (13 juillet 2017);
- [Déclaration d'intention visant à intégrer dans les Normes de pratique en vigueur au Canada les principes de la Norme internationale de pratique actuarielle 4 – Services actuariels relativement à la norme IFRS X, Contrats d'assurance \(NIPA \[4\]\)](#) (22 juin 2015).

Les conseils récents de la CRFCAV comprennent :

- Révision de supplément de note éducative : [Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB](#) (août 2017);
- Document de recherche : [Étalonnage des rendements et de la volatilité des actions pour les modèles stochastiques](#) (mai 2017);
- Supplément de note éducative : [Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable](#) (février 2017);
- Supplément de note éducative : [Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable – Illustration des diverses méthodes](#) (février 2017);
- Supplément de note éducative : [Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base](#) (décembre 2015);
- Supplément de note éducative : [Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base : Fichier Excel](#) (décembre 2015);
- Note éducative révisée : [Hypothèses de placement utilisés dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) (publiée de nouveau en septembre 2015).

Les conseils récents de la Commission sur la gestion du risque et le capital requis (CGRCR) comprennent :

- Note éducative : [Réalisation de l'EDSC en 2017 pour les assureurs de personnes](#) (février 2017).

Les conseils récents sur l'amélioration de la mortalité comprennent :

- [Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité](#) (mai 2017);
- [Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité – Chiffrier Excel](#) (mai 2017);
- [Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité \(version définitive\)](#) (septembre 2017);
- [Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité \(version définitive\) – Fichier Excel](#) (septembre 2017).

Pour vous faciliter la tâche, toutes ces publications se trouvent sur le site Web de l'ICA sous [Publications](#). Une liste des notes éducatives et des documents de recherche courants se trouve à l'annexe A.

De plus, la CRFCV prévoit publier les documents d'orientation suivants dans un avenir rapproché :

- Supplément de note éducative : Taux de réinvestissement ultimes;
- Note éducative : Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) et exigences de suffisance du capital en assurance de personnes (ESCAP).

Certains conseils de l'an passé demeurent pertinents et ils ont été repris dans la présente note éducative (conseils non modifiés). D'autres conseils ont été modifiés, soit pour tenir compte de récents développements ou pour apporter certaines clarifications (conseils modifiés).

Les sujets abordés ci-après sont :

1. Études d'expérience (<i>conseils modifiés</i>).....	6
2. Mortalité dans l'assurance-vie et les rentes (<i>conseils modifiés</i>).....	8
3. Mortalité et morbidité en assurance accidents et maladie (<i>conseils modifiés</i>).....	8
4. Hypothèses économiques (<i>conseils modifiés</i>).....	9
5. Normes internationales d'information financière (<i>conseils modifiés</i>).....	11
6. Scénarios stochastiques (<i>conseils modifiés</i>).....	12
7. Déchéance sélective (<i>conseils légèrement modifiés</i>).....	13
8. Section du capital (<i>conseils modifiés</i>).....	14
Annexe A : Conseils de l'ICA.....	16

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de la présente note éducative, veuillez communiquer avec Stéphanie Fadous à Stephanie.Fadous@maulif.com.

FS, SF

ARCHIVÉ

1. Études d'expérience (conseils modifiés)

La Commission de recherche a publié les études suivantes :

- Étude de mortalité : [Risques normaux grande branche au Canada 2014-2015 à l'aide des tables 86-92](#) (juillet 2017)
- Étude de mortalité – [Risques normaux grande branche au Canada 2014-2015 à l'aide des tables 97-04](#) (juillet 2017)

Ces rapports, présentés par la Sous-commission sur l'expérience en assurance-vie individuelle de la Commission exécutive de recherche de l'Institut canadien des actuaires (ICA), fournissent des détails sur l'expérience de mortalité intersociétés pour les polices types d'assurance-vie grande branche au Canada. Ces études reflètent l'expérience de mortalité des polices d'assurance-vie normale grande branche canadiennes étudiées entre les anniversaires 2014 et 2015. Les tables de mortalité [ICA 86-92](#) et [ICA 97-04](#) ont été utilisées pour calculer séparément les sinistres-décès prévus pour les hommes et pour les femmes et pour la classification fumeurs et non-fumeurs.

- Étude de mortalité – [Expérience canadienne de mortalité dans les rentes individuelles – Années d'assurance 2002-2003 à 2011-2012](#) (février 2017)

Cette étude met à jour les données de l'étude 2001-2002 à 2010-2011 publiée en 2014; l'étude précédente n'est toutefois pas essentielle à la compréhension de l'information fournie par les présentes. Six sociétés ont fourni des données pour cette étude. Contrairement à la dernière étude, les résultats contenus dans ce rapport ne comprennent pas les taux de décès survenus mais non déclarés (SMND). L'étude examine les données d'expérience dans les rentes individuelles au Canada. La plupart des polices en question sont en phase de versement, mais dans certains cas, les données portent sur la période différée, à condition que la police ne comporte aucune valeur de rachat et qu'elle ne puisse être assignée.

- Étude de mortalité – [Montant versé aux assurés canadiens Table de mortalité 2014 \(CIP2014\)](#) (février 2017)

L'ICA recueille des données à propos des rentes individuelles dossier par dossier depuis 1989, mais aucune table de mortalité n'a été générée au moyen des données. Le présent document explique la construction de la première table de mortalité pour les rentes versées aux assurés canadiens, la CIP2014. Elle s'appuie sur les données de l'Étude de mortalité dans les rentes individuelles de l'ICA portant sur les années d'expérience de 2000 à 2011, mais excluant les données concernant les polices dont les titulaires ont un revenu d'au moins 72 000 \$.

- Étude de mortalité – [Expérience canadienne de mortalité des rentiers pour les produits de rentes collectives, années civiles 2007 à 2012](#) (avril 2017)

Voici le premier rapport découlant d'une étude sur l'expérience de mortalité relative aux produits de rentes collectives canadiennes, avec des données provenant de six sociétés. Elle couvre l'expérience pour les années civiles 2007 à 2012.

- Étude de morbidité – [Polices canadiennes d'assurance individuelle maladies graves – Étude sur l'expérience de morbidité comprenant les dates d'anniversaire des polices entre 2005 et 2014 basée sur les tables de taux d'incidence prévus de CANCI 2008](#) (octobre 2016)

Voici le troisième rapport soumis par la Sous-commission sur l'expérience des prestations versées du vivant de l'assuré (assurance individuelle) de la Commission de recherche qui présente l'expérience de morbidité intercompagnies pour les polices canadiennes d'assurance individuelle maladies graves (MG).

- Étude sur la déchéance – [Étude sur l'expérience de déchéance des polices d'assurance temporaire 10 ans](#) (janvier 2014)

Cette étude sur la déchéance dans le cadre des polices canadiennes d'assurance individuelle temporaire 10 ans (T10) entièrement garanties, renouvelables et transformables au Canada a été menée par la Sous-commission sur l'expérience en assurance-vie individuelle. Il s'agit de la première étude sur les déchéances des produits d'assurance temporaire 10 ans menée par l'ICA. Dix des plus importants souscripteurs d'assurance T10 au Canada ont participé à l'étude. L'étude porte sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2010. Les taux de déchéance varient selon la somme assurée comme en font foi les écarts dans les taux de déchéance en fonction du nombre de polices et en fonction du montant d'assurance. En conséquence, l'analyse dans la présente étude est présentée, pour la majeure partie, selon les deux bases.

- Étude sur la déchéance – [Expérience de la déchéance en vertu de polices d'assurance temporaire 100 ans](#) (septembre 2015)

Il s'agit de la sixième étude sur l'expérience de déchéance portant sur les polices d'assurance temporaire 100 ans et autres polices d'assurance semblables (collectivement désignées « 100 »). L'étude porte sur les années civiles 2005 à 2012; l'étude précédente a porté de 2000 à 2004. Dans l'ensemble, par rapport à l'étude précédente, les taux de déchéance sont inférieurs à ceux observés précédemment.

- Étude sur la déchéance – [Expérience de la déchéance en vertu de polices d'assurance-vie universelle à coût d'assurance nivelé](#) (septembre 2015)

Il s'agit de la troisième étude sur l'expérience de déchéance portant sur les polices d'assurance-vie universelle à coût d'assurance nivelé (VU-CAN). L'étude porte sur les années civiles 2005 à 2012. Dans l'ensemble, par rapport à l'étude précédente, les taux de déchéance sont légèrement inférieurs à ceux observés auparavant à la plupart des durées.

- Étude d'expérience sur l'assurance-maladie complémentaire et dentaire – [Rapport sur une étude d'expérience portant sur les avantages postérieurs à l'emploi : l'assurance-maladie complémentaire et dentaire](#) (mars 2016)

Le présent rapport porte sur la première étude d'expérience réalisée au Canada à l'égard des réclamations d'assurance collective maladie et dentaire. L'étude visait l'expérience des employés âgés de 50 ans et plus, dans le but de faciliter le travail des actuaires chargés d'évaluer les avantages postérieurs à l'emploi.

La Commission exécutive de recherche (anciennement connue sous le nom Commission de recherche) prévoit publier les études suivantes dans l'avenir :

- Sondage canadien sur les pratiques des sociétés en matière de comportement des titulaires de polices de fonds distincts;
- Étude canadienne sur l'expérience du comportement des titulaires de polices relatives aux fonds distincts;
- Étude sur l'expérience de mortalité canadienne dans les fonds distincts.

Ce sondage et ces études sont les premiers rapports à présenter les pratiques des sociétés, l'expérience de mortalité et de déchéance pour les produits de fonds distincts au Canada, avec des données provenant de six sociétés.

2. Mortalité dans l'assurance-vie et les rentes (conseils modifiés)

Le 30 juillet 2017, le Conseil des normes actuarielles (CNA) a publié une Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350) (<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2017/2170.pdf>), et la date d'entrée en vigueur est le 30 octobre 2017.

Cette promulgation mise à jour introduit de nouveaux taux prescrits d'amélioration de la mortalité à utiliser pour déterminer les hypothèses d'évaluation minimales, ainsi que la notion de diversification entre les polices sensibles au décès et celles fondées sur le décès. Les nouveaux taux prescrits d'amélioration de la mortalité varient selon l'âge atteint et l'année civile. La promulgation fournit également des conseils supplémentaires concernant la sous-section 2350 à propos de la définition de « niveau de regroupement approprié » relativement à l'impact de l'inclusion de l'amélioration de la mortalité dans le passif des contrats d'assurance, et sur l'application des taux d'amélioration de la mortalité pour le calcul du passif des polices d'assurance accidents et maladie.

De plus, le 17 mai 2017, un Groupe désigné du CNA a publié un [Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité](#) afin d'appuyer les taux proposés d'amélioration de la mortalité de la promulgation mise à jour. Le document effectue un renvoi à la version définitive d'un rapport préparé par le [Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité](#) de l'ICA publié en 2017. Ce rapport fournit une analyse du taux d'amélioration de la mortalité de la population canadienne et la construction d'une échelle de projection de la mortalité afin de tenir compte de l'amélioration future de la mortalité dans les travaux actuariels au Canada.

3. Mortalité et morbidité en assurance accidents et maladie (conseils modifiés)

Amélioration de la mortalité (conseils modifiés)

La promulgation de l'amélioration de la mortalité mentionnée à la section 2 (Mortalité dans l'assurance-vie et les rentes) s'applique également à l'assurance accidents et maladie, même si l'application varie selon le statut du titulaire de police :

- **Assurés actifs** (les assurés qui **ne** reçoivent **pas** actuellement d'indemnités et la portion des assurés pour laquelle il est **n'est pas** prévu de verser des indemnités futures lors de l'évaluation du passif des assurés actifs) : les conseils fournis à la section 2 s'appliquent.
- **Assurés non actifs** (les assurés qui reçoivent actuellement des indemnités ainsi que la portion des assurés pour laquelle il est prévu de verser des indemnités futures lors de l'évaluation du passif des assurés actifs) : la promulgation stipule que l'actuaire peut considérer l'amélioration de la mortalité; toutefois, les hypothèses d'évaluation minimales pour l'amélioration de la mortalité ne s'applique pas à l'évaluation de ces assurés.

Tendances en matière de morbidité (*conseils non modifiés*)

De plus, l'actuaire peut considérer des tendances de morbidité à long terme pour les contrats d'assurance accidents et maladie s'il dispose de données crédibles ou de données de référence fiables qu'il peut utiliser afin de projeter ces tendances en matière de morbidité. Les données supportant cette hypothèse couvriraient une période d'expérience pertinente et suffisamment longue afin de permettre la vérification de cette tendance à long terme et d'exclure les effets cycliques de plus courte durée.

Si une hypothèse relative à la tendance de morbidité est utilisée, la marge que l'actuaire appliquerait à son hypothèse de meilleure estimation serait établie conformément à la sous-section 2350 des normes de pratique. L'actuaire considérerait si la tendance de morbidité utilisée présente un niveau d'incertitude exceptionnellement élevé qui justifierait l'utilisation d'une marge supérieure à la marge élevée, comme indiqué au paragraphe 2350.05 des normes de pratique. Lorsqu'il évalue le caractère approprié du niveau de l'ensemble des provisions pour écarts défavorables (PED), l'actuaire considérerait les relations entre les hypothèses et toute accumulation non souhaitable de provisions.

4. Hypothèses économiques (*conseils modifiés*)

Écarts de crédit

La note éducative révisée [Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) (septembre 2015) fournit des conseils sur l'établissement des hypothèses d'écart de crédit, y compris les marges et les limites. Deux clarifications s'imposent :

- Si le test effectué au niveau auquel le passif a été déterminé selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) démontre que l'écart de crédit net maximal après application de la marge promulguée (net des défauts) augmente le passif, la marge supplémentaire se rapportant à l'écart de crédit net après application de la marge s'appliquerait à chaque actif à revenu fixe, comme le démontre l'exemple suivant :
 - La stratégie de placement dans un segment donné de la MCAB prévoit des réinvestissements égaux dans trois actifs à revenu fixe, avec des écarts de crédit nets ultimes après application de la marge présumés de 130 points de base, 90 points de base et 50 points de base.
 - L'écart de crédit net moyen après application de la marge, mais avant l'application de la marge supplémentaire prévue au paragraphe 2330.08, est de 90 points de base.

- Après l'application de la marge supplémentaire prévue au paragraphe 2330.08, les écarts de crédit nets après application de la marge pour les deux premiers actifs sont réduits à 80 points de base chacun, et l'hypothèse de 50 points de base pour le troisième actif reste inchangée. Il en résulte un écart de crédit net moyen après application de la marge de 70 points de base.
- Les scénarios supplémentaires (comme décrits au paragraphe 2330.33) se limitent aux divers taux d'intérêt sans risque et non aux écarts de crédit.

Courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre

En 2014, une note éducative de l'ICA [Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) (septembre 2014) a été publiée afin de fournir aux actuaires des conseils et du soutien pour l'application des normes de pratique révisées. La note éducative fournit des conseils sur l'élaboration d'une « courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre » utilisée dans le scénario de base qui s'étend sur au moins 40 ans à partir de la date du bilan. En 2015, la CRFCV a revu la construction de cette courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre afin d'aborder les considérations soulevées lors de la mise en œuvre des nouvelles normes de pratique.

Suite à cette révision, la CRFCV a publié la note éducative révisée [Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes](#) (septembre 2015). La version de 2015 de la note éducative est demeurée inchangée par rapport à celle de 2014, à l'exception des conseils fournis pour l'élaboration d'une courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre qui s'étend au-delà de la courbe de rendement actuelle ainsi que la clarification de la définition d'actifs à rendement non fixe.

De plus amples renseignements concernant l'élaboration des nouveaux conseils pour étendre la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre figurent dans le supplément de note éducative de l'ICA [Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base](#) (décembre 2015). Ce supplément de note éducative comprend une [feuille de calcul](#) visant à illustrer l'élaboration du scénario de base.

Taux de réinvestissement ultime

Le CNA est chargé de promulguer, de temps à autre, les critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques et les taux de réinvestissement ultimes (TRU). Le contexte actuel de faiblesse des taux d'intérêt a incité le CNA à surveiller de près l'évolution de la situation et il a promulgué de nouveaux TRU et critères d'étalonnage pour la fin de l'exercice 2017. La [communication finale](#) a été publiée en juillet, et la date d'entrée en vigueur sera le 28 octobre 2017. Pour de plus amples renseignements concernant les critères d'étalonnage, consultez la section 6 ci-dessous.

La CRFCV a l'intention de publier un document en 2017 qui décrit le processus d'élaboration des TRU promulgués. Compte tenu que seuls les TRU canadiens sont promulgués par le CNA, la connaissance du processus pourrait être utile aux actuaires qui développent des TRU pour d'autres juridictions.

Taux d'intérêt négatifs

On observe de plus en plus de taux d'intérêt négatifs sur les marchés développés partout dans le monde. L'actuaire tiendrait compte des répercussions de ces taux sur l'évaluation du passif des contrats d'assurance, lorsque les taux sont négatifs.

La CRFCAV a créé une sous-commission en 2016 afin d'examiner les répercussions des taux d'intérêt négatifs sur les scénarios prescrits. La sous-commission a conclu que la construction des scénarios prescrits demeure appropriée si des taux d'intérêt négatifs prévalent à la date d'évaluation.

Rendement des actifs à revenu non fixe lorsque des données historiques fiables ne sont pas disponibles

En 2017, la CRFCAV a mis sur pied une nouvelle sous-commission pour fournir des conseils supplémentaires sur l'établissement des rendements des actifs à revenu non fixe aux fins de l'évaluation, lorsque des données historiques fiables ne sont pas disponibles (conformément au paragraphe 2340.18 des normes de pratique). En particulier, la sous-commission examinera le traitement des attributs fiscaux lors de l'établissement de ces hypothèses et s'il est nécessaire d'avoir des critères supplémentaires pour le choix des indices de référence. La CRFCAV prévoit être en mesure de faire part des conclusions de la sous-commission en 2018.

5. Normes internationales d'information financière (conseils modifiés)

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié les normes définitives relativement aux contrats d'assurance, IFRS 17. Elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Consultez le [site Web de l'IASB](#) pour obtenir les plus récentes informations. Veuillez prendre note qu'un compte professionnel eIFRS est requis afin d'accéder aux normes définitives et aux documents connexes.

La Commission des normes comptables internationales (assurance), qui relève de la Direction des relations internationales de l'ICA, s'est vu confier le mandat suivant en ce qui concerne les normes comptables et les normes actuarielles internationales pour l'évaluation des produits d'assurance et des produits connexes :

- Surveiller l'évolution et s'assurer que les nouveaux développements pertinents et importants soient communiqués de façon appropriée au sein de l'ICA;
- Recommander les endroits où des conseils additionnels précis de nature canadienne puissent être utiles et, le cas échéant, contribuer à leur élaboration;
- Fournir de la rétroaction du point de vue de l'ICA aux organismes dirigeants internationaux, lorsque l'occasion est jugée appropriée et pertinente.

La Commission des normes comptables internationales (assurance) prépare un rapport soulignant les principales différences entre la MCAB et l'IFRS 17, dont la publication est prévue pour le premier semestre de 2018. La Commission organisera également des webémissions éducatives tout au long de l'année.

Le groupe désigné du CNA mis sur pied pour étudier les normes de pratique relatives aux contrats d'assurance a publié, en juin 2015, une [Déclaration d'intention visant à intégrer dans les Normes de pratique en vigueur au Canada les principes de la Norme internationale de](#)

[pratique actuarielle 4 – Services actuariels relativement à la norme IFRS X, Contrats d’assurance \(NIPA \[4\]\)](#). Le Conseil des normes comptables du Canada a fait savoir que lorsque la norme IFRS 17 sera adoptée par l’IASB et qu’elle aura franchi toutes les étapes de son processus officiel, qu’il avait l’intention de l’adopter telle quelle pour évaluer les contrats d’assurance dans les états financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens.

6. Scénarios stochastiques (*conseils modifiés*)

Critères d’étalonnage des rendements et de la volatilité des actions : Tous les produits

Des critères d’étalonnage applicables aux hypothèses de rendement des actions pour l’évaluation du passif des garanties de fonds distincts ont été promulgués en 2012. En février 2012, un document de recherche expliquant les raisons sous-jacentes aux nouveaux critères d’étalonnage promulgués a été publié. Ce document présentait les résultats de l’étalonnage des extrémités gauche et droite du rendement des actions, mais il prévoyait de reporter l’étalonnage de la volatilité des rendements des actions dans le contexte de la couverture à une date ultérieure.

En 2016, la CRFCVA a créé une sous-commission chargée d’actualiser le document de recherche, et une version révisée, [Étalonnage des rendements et de la volatilité des actions pour les modèles stochastiques](#), a été publiée le 17 mai 2017. La [communication finale](#) des recommandations du CNA basées sur ce document a été publiée le 28 juillet 2017 et la date d’entrée en vigueur est le 28 octobre 2017.

Les modèles et les méthodes utilisés pour élaborer les critères d’étalonnage relatifs aux facteurs d’accumulation du rendement des actions dans le document de recherche de 2012 ont fait l’objet d’un examen. De plus, les données utilisées dans l’analyse du document de recherche de 2012 ont été mises à jour pour inclure les données sur les rendements totaux mensuels des indices TSX et S&P entre janvier 2011 et décembre 2015. À la suite de cet examen et de la mise à jour des données, aucune modification aux critères d’étalonnage actuels relatifs aux facteurs d’accumulation du rendement des actions de l’extrémité gauche n’est proposée. Compte tenu de l’ajout des critères relatifs à la volatilité des actions (voir ci-dessous), les critères relatifs aux rendements de l’extrémité droite et les critères relatifs à la volatilité minimale n’étaient plus nécessaires.

En outre, des critères de volatilité des actions sont maintenant établis sous la forme de valeurs minimales de l’écart-type annualisé des rendements mensuels composés continûment pour les 90^e et 95^e centiles sur les horizons d’un an et de cinq ans.

Deux ensembles de critères d’étalonnage sont fournis, l’un pour les indices boursiers diversifiés d’économies développées non asiatiques et l’autre pour les indices boursiers de petite capitalisation. Des conseils sont également donnés à propos des indices qui ne s’inscrivent pas dans ces deux catégories.

Les critères d’étalonnage promulgués s’appliquent à l’étalonnage de tous les modèles stochastiques utilisés pour le calcul du passif des contrats d’assurance qui nécessitent des hypothèses concernant le rendement et la volatilité des actions. Les critères d’étalonnage n’ont pas pour but de s’appliquer aux hypothèses neutres au risque.

Un préavis a été diffusé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en décembre 2010 établissant les critères d'étalonnage des rendements des placements applicables au calcul du capital requis relativement aux garanties de fonds distincts lorsqu'un modèle interne est utilisé. On rappelle à l'actuaire que les critères du BSIF ne s'appliquent qu'au calcul du capital requis relativement aux garanties de fonds distincts et que les critères établis dans le document de recherche s'appliquent au calcul de tout passif des contrats d'assurance effectué à l'aide de la modélisation stochastique du rendement des actions. Cependant, rien n'empêche l'actuaire d'avoir recours aux critères du BSIF, lorsque ces critères sont plus contraignants que ceux promulgués.

Critères d'étalonnage des rendements des instruments à revenu fixe : Fonds distincts

Des critères d'étalonnage applicables aux rendements des instruments à revenu fixe ont été promulgués en 2014. En avril 2014, un [document de recherche](#) expliquant les raisons sous-jacentes aux nouveaux critères d'étalonnage promulgués a été publié. Des critères d'étalonnage sont fournis pour l'extrémité gauche des rendements des instruments à revenu fixe sur un an, cinq ans, 10 ans et 20 ans et pour l'extrémité droite sur un an à l'égard de chacun des trois rendements initiaux. Dans le document de recherche, des critères d'étalonnage sont fournis pour les indices canadiens et américains d'instruments à revenu fixe diversifiés et des conseils qualitatifs sont donnés pour les autres types de fonds à revenu fixe.

Critères d'étalonnage des modèles de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB

En 2016, la CRFCVA a mis sur pied un groupe de travail chargé d'actualiser les critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques et il a publié une [révision de supplément de note éducative](#) le 16 août 2017. La [communication finale](#) des recommandations du CNA basées sur ce document a été publiée le 28 juillet 2017 et la date d'entrée en vigueur est le 28 octobre 2017.

La révision du supplément de note éducative renferme des conseils mis à jour pour les taux d'intérêt sans risque à long terme (échéance résiduelle d'au moins 20 ans) et pour les taux d'intérêt sans risque à court terme (échéance d'un an), les taux d'intérêt sans risque à moyen terme (échéance de cinq à 10 ans) et la pente de la courbe de rendement. L'exercice précédent avait pris en compte les données allant jusqu'à la fin de 2011; le présent groupe a pris en compte les données jusqu'au milieu de 2016, mais il a utilisé la même méthode qu'en 2012.

7. Déchéance sélective (conseils légèrement modifiés)

Il n'y a aucun changement aux conseils pour les évaluations de fin d'exercice 2017.

La note éducative, [Mortalité prévue : polices canadiennes d'assurance-vie individuelle avec tarification complète](#), publiée en 2002, discute de l'impact de la déchéance sélective sur la mortalité après le renouvellement de l'assurance temporaire. Les principes et les formules abordés dans cette note éducative sont basés sur le document n° 2 sur les techniques d'évaluation (DTE n° 2) publié en 1986.

La CRFCVA a créé, en 2014, une sous-commission pour déterminer si la note éducative de 2002 demeure appropriée compte tenu de l'évolution des marchés et des produits au cours des

30 dernières années. Suite à cet examen, la CRFCAV a publié, en 2017, un supplément de note éducative, [Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable](#).

L'un des changements importants apportés aux produits actuellement disponibles par rapport à ceux qui étaient offerts par le passé réside dans la hausse importante des primes au renouvellement. Le DTE n° 2 a été préparé lorsque la hausse des primes au renouvellement représentait près du double des primes initiales. Aujourd'hui, les hausses de primes au renouvellement sont beaucoup plus importantes. Elles ont pour effet de porter les taux de déchéance au-delà de 70 % en considérant les déchéances qui se produisent au cours des premiers mois suivant la date de renouvellement.

La sous-commission de la CRFCAV a examiné le bien-fondé de la méthode énoncée dans le DTE n° 2, compte tenu de l'évolution des produits et en fonction de l'expérience disponible dans l'industrie. Après examen, il a été constaté que la méthode du DTE n° 2 demeure valable au plan théorique. Néanmoins, la CRFCAV estime que les éléments suivants doivent être examinés :

- Décès pendant le délai de grâce : Lorsque les taux de déchéance sont faibles, la modélisation des décès pendant le délai de grâce a un impact négligeable sur la détérioration de la mortalité. Cela pourrait ne pas être le cas lorsque les taux de déchéance sont très élevés.
- Asymétrie des déchéances : Les déchéances sont asymétriques pendant toute l'année d'assurance, et plus particulièrement au cours de l'année suivant la date de renouvellement lorsque les déchéances ont tendance à se concentrer près du début de l'année d'assurance suivante. Si elle n'est pas modélisée ainsi, la mortalité projetée pourrait être sous-estimée dans l'année suivant la date de renouvellement.
- Déchéances sous-jacentes : Les déchéances sous-jacentes non prises en compte dans la méthode énoncée dans le DTE n° 2 influent peu sur la détérioration de la mortalité lorsque les taux de déchéance sont faibles. Cela pourrait ne pas être le cas lorsque les taux de déchéance sont très élevés.

8. Section du capital (conseils modifiés)

À l'automne 2016, le BSIF a publié la ligne directrice intitulée *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)*, et l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes (ESCAP)*; les deux lignes directrices entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Une nouvelle note éducative sur l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), [Réalisation de l'EDSC en 2017 pour les assureurs de personnes](#) a été publiée le 9 février 2017 par la CGRCR. La note éducative, qui a pour but de donner des conseils sur la façon de tenir compte des lignes directrices TSAV et ESCAP, serait prise en compte par l'actuaire pour le rapport sur l'EDSC produit en 2017 basé sur l'exercice financier 2016.

De temps à autre, les hypothèses sont promulguées ou les promulgations existantes sont examinées par le CNA et aux fins de l'EDSC, l'actuaire envisagerait si des modifications à ces promulgations devraient être supposées. Ces hypothèses incluent l'amélioration de la mortalité, l'écart de crédit net maximum après application de la marge, les taux de réinvestissement ultimes, les critères d'étalonnage pour les taux d'intérêt sans risque stochastiques, et les critères d'étalonnage des rendements des actions.

Groupe désigné et sous-commission du TSAV

En 2016, le CNA a créé un groupe désigné qui a été chargé de passer en revue les normes de pratique relatives à la préparation et au dépôt des relevés du TSAV. Le groupe désigné publiera une note éducative en 2017, après la publication par le BSIF de la mise à jour de sa ligne directrice. La note éducative fournira des conseils aux actuaires préparant le TSAV ou l'ESCAP.

L'objectif de la note éducative est d'aider l'actuaire à interpréter les exigences du TSAV et de restreindre l'étendue de la pratique dans le cadre de l'application des nouvelles normes de capital. La note éducative abordera les sujets suivants : les hypothèses de meilleure estimation, la quantification des provisions pour écarts défavorables aux fins d'inclusion dans la provision d'excédent, l'amélioration future de la mortalité, les flux de trésorerie des dividendes des titulaires de polices avec participation, du crédit pour polices avec participation et pour produits ajustables, des taux crédités futurs sur les polices vie universelle, et l'impôt futur sur le revenu. Veuillez noter que même si certains de ces sujets se rapportent à l'évaluation du passif des polices, les conseils fournis dans la note éducative sont destinés à préparer le TSAV et ne s'appliquent pas à l'évaluation du passif des polices lui-même.

ARCHIVÉ

Annexe A : Conseils de l'ICA

Numéro de document	Titre	Date de publication
217097	Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité (version définitive)	Le 20 septembre 2017
217097T	Rapport du Groupe de travail sur l'amélioration de la mortalité (version définitive) – Fichier Excel	Le 20 septembre 2017
217085	Révision de supplément de note éducative – Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation selon la MCAB	Le 16 août 2017
217081	Communication finale de la promulgation mise à jour des taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2360)	Le 28 juillet 2017
217080	Communication finale de la promulgation des critères d'étalonnage pour les rendements des actions mentionnés dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2370)	Le 28 juillet 2017
217079	Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350), et leur promulgation	Le 30 juillet 2017
217079T	Communication finale d'une promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité et des marges pour écarts défavorables associées dans les normes de pratique sur l'évaluation des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350), et leur promulgation – Tableur Excel	Le 30 juillet 2017
217074	Exposé-sondage : Révision des Normes de pratique applicables à l'assurance (sections 2400 et 2500)	Le 13 juillet 2017
217055	Document de recherche : Étalonnage des rendements et de la volatilité des actions pour les modèles stochastiques	Le 17 mai 2017
217054	Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité	Le 17 mai 2017

Numéro de document	Titre	Date de publication
217054T	Document de recherche sur la promulgation de l'amélioration de la mortalité – Chiffrier Excel	Le 17 mai 2017
217019	Supplément de note éducative : Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable	Le 16 février 2017
217019t	Supplément de note éducative : Déchéance sélective pour les produits d'assurance temporaire renouvelable – Illustration des diverses méthodes	Le 16 février 2017
217018	Note éducative : Réalisation de l'EDSC en 2017 pour les assureurs de personnes	Le 9 février 2017
217017	Exposé-sondage – Révision de la Section générale des normes de pratique (partie 1000)	Le 8 février 2017
217017rl	Exposé-sondage : Révision de la Section générale des normes de pratique (partie 1000) (version annotée)	Le 8 février 2017
217015	Note de service : Révision des Normes de pratiques applicables à l'assurance (partie 2000)	Le 3 février 2017
217014	Normes définitives – Normes de pratiques applicables à l'assurance (partie 2000)	Le 3 février 2017
217007	Note éducative – Utilisation de modèles	Le 26 janvier 2017
217005	Normes définitives – Révision de la Section générale des Normes pour tenir compte de l'utilisation de modèles	Le 26 janvier 2017
217006	Note de service : Normes finales – Révision de la Section générale des Normes pour tenir compte de l'utilisation de modèles	Le 26 janvier 2017
216102	Déclaration d'intention de réviser les Normes de pratique afin d'incorporer les changements nécessaires résultant de la nouvelle norme de capital	Le 14 octobre 2016
216094	Déclaration d'intention portant sur la révision des taux d'amélioration de la mortalité et des marges connexes pour écarts défavorables dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350) et la promulgation qui l'accompagne	Le 19 septembre 2016
215111	Supplément de note éducative : Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base	Le 17 décembre 2015

Numéro de document	Titre	Date de publication
215111T	Supplément de note éducative : Établissement de la courbe de rendement sans risque de défaut d'un marché à l'équilibre pour le scénario de base : Fichier Excel	Le 17 décembre 2015
215072	Note éducative révisée : Hypothèses de placement utilisées dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes	Le 16 septembre 2015
215050	Déclaration d'intention visant à intégrer dans les Normes de pratique en vigueur au Canada les principes de la Norme internationale de pratique actuarielle 4 – Services actuariels relativement à la norme IFRS X, Contrats d'assurance (NIPA [4])	Le 22 juin 2015
214128	Note de service : Normes de pratique définitives – Modifications aux normes générales et aux normes spécifiques à certaines pratiques – Cohérence des rapports et conformité à la Norme de pratique actuarielle internationale 1	Le 9 décembre 2014
214129	Normes définitives : Modifications aux normes générales et aux normes spécifiques à certaines pratiques – Cohérence des rapports et conformité à la Norme de pratique actuarielle internationale	Le 9 décembre 2014
214109	Document de recherche : Laboratoire des nouveaux scénarios de taux d'intérêt proposés aux fins des évaluations selon la MCAB	Le 10 octobre 2014
214096	Communication finale de la promulgation de critères d'étalonnage pour le rendement des placements mentionné dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2360) (rendement d'instruments à revenu fixe)	Le 21 août 2014
214046	Communication finale – Promulgations de l'écart de crédit net maximum, des taux de réinvestissement ultimes et des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques dans les Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2330 des normes définitives pour la révision des Normes de pratique)	Le 15 mai 2014

Numéro de document	Titre	Date de publication
214047	Normes définitives : Révisions concernant des hypothèses de réinvestissement économique à l'intérieur des Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (section 2300 et sous-section 1110)	Le 15 mai 2014
214048	Note de service : Normes définitives – Révisions concernant des hypothèses de réinvestissement économique à l'intérieur des Normes de pratique applicables à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (section 2300 et sous-section 1110)	Le 15 mai 2014
214034	Document de recherche : Étalonnage des rendements des instruments à revenu fixe aux fins du calcul du passif des fonds distincts	Le 11 avril 2014
214008	Note éducative : Calcul des participations des polices avec participation	Le 9 janvier 2014
214006	Normes définitives : Révocation des normes de pratique actuelles intitulées <i>Recommandations – Calcul et projections de participations</i> et Notes explicatives sur certaines recommandations avec sujet des participations, et ajout d'une nouvelle sous-section sur le <i>Calcul des participations des contrats à participation</i> à la partie 2000 des Normes de pratique applicables à l'assurance	Le 9 janvier 2014
213107	Document de recherche : Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque aux fins de l'évaluation de la MAB	Le 21 décembre 2013
213077	Note éducative révisée : Examen dynamique de suffisance du capital	Le 13 novembre 2013
213008	Normes définitives portant sur les Normes de pratique applicables à l'évaluation des contrats d'assurance (section 2300), afin de réduire l'étendue de la pratique concernant certains points	Le 12 février 2013
213004	Normes définitives : Introduction des normes concernant l'opinion de l'actuaire désigné sur l'utilisation de modèles internes pour déterminer le capital réglementaire à l'égard des garanties de fonds distincts	Le 7 février 2013
212096	Note éducative : L'impôt futur sur le revenu et l'impôt de remplacement	Le 17 décembre 2012

Numéro de document	Titre	Date de publication
212054	Note de service : Communication finale concernant la promulgation des critères d'étalonnage du rendement des placements mentionnés dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2360)	Le 3 juillet 2012
212027	Note éducative : Prise en compte de la couverture dans l'évaluation des fonds distincts	Le 10 mai 2012
212012	Note éducative : Évaluation du passif des contrats d'assurance-vie universelle	Le 28 février 2012
212004	Document de recherche : Étalonnage des rendements des actions pour le passif des fonds distincts	Le 3 février 2012
211108	Note de service : Normes de pratique définitives – Examen dynamique de suffisance du capital, section 2500 (avec annexe)	Le 11 novembre 2011
211107	Norme de pratique définitive concernant la révision des Normes de pratique, section 2500 – Examen dynamique de suffisance du capital	Le 11 novembre 2011
211091	Normes de pratique définitives : Section générale des Normes de pratique – Prise en compte des événements relatifs au travail (version propre)	Le 26 septembre 2011
211084	Normes de pratique définitives : Normes de pratique applicables à l'assurance – Intégration du libellé type pour les opinions sur l'équité (sous-section 2460)	Le 7 septembre 2011
211072	Communication finale concernant la promulgation de taux prescrits d'amélioration de la mortalité mentionnés dans les Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350)	Le 12 juillet 2011
211070	Normes de pratique définitives : Normes de pratique pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance : Assurance de personnes (accidents et maladie) (sous-section 2350) se rapportant à l'amélioration de la mortalité (version propre)	Le 12 juillet 2011
211027	Note éducative : Hypothèses de rendement des placements pour les éléments d'actif à revenu non fixe pour les assureurs-vie	Le 1 ^{er} mars 2011

Numéro de document	Titre	Date de publication
211003	Communication finale concernant la promulgation des critères d'étalonnage pour le rendement des placements mentionnés dans les Normes de pratique portant sur l'évaluation du passif des polices : Assurance de personnes (vie, accidents et maladie) (sous-section 2360)	Le 20 janvier 2011
210088	Document de recherche : Exigences sur les informations à fournir en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les assureurs-vie	Le 13 décembre 2010
210086	Note éducative : Évaluation du passif des polices brut et des sommes à recouvrer auprès des réassureurs	Le 1 ^{er} décembre 2010
210065	Document de recherche : Document de recherche sur l'amélioration de la mortalité	Le 23 septembre 2010
210053	Rapport : Rapport du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation du passif et du capital des fonds distincts	Le 11 août 2010
210034	Note éducative : Évaluation du passif des polices d'assurance collective de personnes	Le 4 juin 2010
209122	Note éducative : Étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt	Le 3 décembre 2009
209121	Note éducative : Le risque de change dans l'évaluation du passif des polices pour les sociétés d'assurance de personnes	Le 2 décembre 2009
209095	Document de recherche : Consultations relatives à l'élaboration d'un scénario de pandémie	Le 15 octobre 2009
208004	Note éducative : Effet des modifications proposées à la législation sur l'impôt sur le revenu (proposition du ministère des Finances, 17 novembre 2007)	Le 23 janvier 2008
207109	Note éducative : Considérations relatives à l'évaluation des produits de fonds distincts	Le 22 novembre 2007
207029	Note éducative : Répercussions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA – Instruments financiers sur l'impôt sur le revenu futur et l'impôt de remplacement : Mise à jour de la lettre d'automne	Le 11 avril 2007
206147	Note éducative : Recours au jugement de l'actuaire pour l'établissement des hypothèses et des marges pour écarts défavorables	Le 30 novembre 2006
206134	Note éducative : Hypothèse de frais prévus	Le 8 novembre 2006
206133	Note éducative : Approximations établies en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)	Le 8 novembre 2006

Numéro de document	Titre	Date de publication
206132	Note éducative : Marges pour écarts défavorables	Le 8 novembre 2006
206077	Note éducative : Répercussions sur la MCAB du chapitre 3855 du CNC – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation	Le 7 juin 2006
206049	Note éducative : Attestation de la norme de capital réglementaire pour les assureurs-vie	Le 24 mai 2006
206048	Normes de pratique définitives : Normes de pratique applicables aux assureurs, Sous-section 2480 Attestation de la norme de capital réglementaire pour les assureurs-vie	Le 24 mai 2006
205122	Note éducative : Applicabilité des règles, des normes et autres conseils aux membres de l'ICA	Le 30 novembre 2005
205111	Note éducative : Évaluation des garanties d'investissements sur fonds distincts (révisée)	Le 26 octobre 2005
203106	Note éducative : Sélection de modèles de taux d'intérêt	Décembre 2003
203083	Note éducative : Regroupement et répartition du passif des polices	Le 15 septembre 2003
202037	Note éducative : Mortalité prévue, Polices canadiennes d'assurance-vie individuelle avec tarification complète	Le 8 juillet 2002
202012	Rapport final : Groupe de travail de l'ICA sur les garanties de placements des fonds distincts	Le 6 mars 2002
20169	Document de recherche : L'utilisation des techniques stochastiques aux fins de l'évaluation du passif selon les PCGR au Canada	Le 15 août 2001